

## Est-ce que Bois CFM Inc. respecte la norme FSC Bois Contrôlé?

Le 17 octobre 2022

Nous procéderons prochainement à l'audit de Bois CFM Inc. situé à Ste-Florence, Québec, Canada afin de vérifier la conformité de leurs activités avec la norme FSC [Bois Contrôlé](#) (FSC-STD-40-005 V3-1). Nous vous adressons la présente pour vous demander si vous connaissez une raison pour laquelle leurs activités ne respecteraient pas cette norme.

Le bois contrôlé est du bois qui respecte les exigences minimales et que l'on peut donc mélanger au bois FSC et utiliser dans les produits portant l'étiquette FSC Mixte. En particulier, le bois ne doit pas provenir de:

- Forêts récoltées illégalement ;
- Forêts récoltées en violation de droits traditionnels ou civils ;
- Forêts dans lesquelles de hautes valeurs de conservation sont menacées ;
- Forêts qui sont converties en plantations ou en territoire à vocation non forestière ; ou
- Forêts où sont plantés des arbres génétiquement modifiés.

L'évaluation se tiendra le 10 ou le 15 novembre 2022. Nous vous invitons à fournir des commentaires. Voici vos options pour nous les communiquer:

- Quand ? Avant ou pendant l'évaluation.
- Comment ?
  - En rencontrant un membre du personnel Preferred by Nature en personne.
  - En appelant Noémie Simard-Rousseau chez Preferred by Nature. Le numéro de téléphone est le 418-805-4948
  - En écrivant à Noémie Simard-Rousseau à l'adresse suivante :  
P.O. Box 1771  
Chelsea, QC J9B 1A1  
Canada
  - En envoyant un courriel à Noémie Simard-Rousseau à l'adresse suivante [nsimardrousseau@preferredbynature.org](mailto:nsimardrousseau@preferredbynature.org)
  - En organisant une rencontre avec Noémie Simard-Rousseau
- Si vous souhaitez que vos commentaires restent confidentiels, veuillez nous en aviser au moment de nous faire parvenir vos commentaires.

Si vous fournissez des commentaires, nous communiquerons avec vous dans les 30 jours suivant l'audit.

Bois CFM Inc. a rédigé un sommaire public qui énumère :

- Les risques qu'ils ont identifiés qu'ils peuvent s'approvisionner de bois inacceptable.
- Les mesures prises pour atténuer ces risques.

Nous avons joint ce sommaire public à cette lettre.

Les parties prenantes souhaitant contester tout aspect du processus de certification forestière ou décisions prises par Preferred by Nature concernant le respect de cette entreprise avec la norme Bois Contrôlé, peuvent le faire par une demande de plainte formelle à [www.preferredbynature.org](http://www.preferredbynature.org).

Nous vous remercions pour toute aide que vous êtes en mesure de fournir.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des recommandations pour contacter d'autres parties prenantes qui peuvent avoir un intérêt à fournir des commentaires sur cette organisation et cet audit.

Cordialement,

Noémie Simard-Rousseau

*Preferred by Nature™*

# Résumé du système de diligence raisonnée en matière de bois contrôlé FSC

## Bois CFM

Préparé par Jamal Kazi le 23 septembre 2022

1. Information sur le Système de Diligence Raisonnée:		
Description du territoire d'approvisionnement	Désignation du risque	Analyse de risque employée
<p><b>Forêt privée et publique, Gaspésie et Est du Bas-Saint-Laurent; forêt privée, Nord-est du Nouveau-Brunswick, ouest de la Nouvelle-Écosse, Î.P.E.</b></p> <p><b>Écorégions:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• NA0408 Forêts des basses-terres du Golfe du Saint-Laurent</li> <li>• NA0410 Forêts de la Nouvelle-Angleterre et de l'Acadie</li> <li>• NA0605 Forêts de l'Est du Canada</li> </ul>	<p>Catégorie 2.3 (droits ancestraux et des Premières Nations): risque déterminé</p> <p>Catégorie 3.1 (diversité des espèces): risque déterminé</p> <p>Catégorie 3.2 (paysages forestiers intacts): risque faible</p> <p>Catégorie 4.1 (conversion): risque faible</p>	<p>Évaluation nationale de risques pour le Canda v2-1</p>

2. Plaintes	
Procédure pour remplir une plainte	Voir diagramme en annexe
Coordonnées de la personne responsable des plaintes	Steeve Bélanger, responsable des approvisionnements approvisionnements@coopfm.ca

3. Mesures d'atténuation		
<input type="checkbox"/> <b>Toutes les aires d'approvisionnement ont un risque faible (si oui, laisser la section vide)</b>		
Catégorie de risque	Indicateur	Description de la mesure d'atténuation
Bois récolté de façon illégale	Risque faible	
Bois récolté en violation des droits traditionnels et civils	Catégorie 2.3 (droits ancestraux et des Premières Nations):	Mesure #1: Les peuples autochtones détenant des droits légaux ou coutumiers sur l'unité

		d'aménagement ne s'opposent pas au plan d'aménagement.
Bois récolté dans les forêts où les hautes valeurs de conservation sont menacées par les activités d'aménagement	Catégorie 3.1 (diversité des espèces): caribou forestier, population de la Gaspésie  Catégorie 3.1 (diversité des espèces): Pédiculaire de Furbish, tortue mouchetée, polémoine de van Brundt, éperlan arc-en-ciel (pop. du lac Utopia)	Mesure #8(b): Il y a des preuves à l'effet que les forêts dans la zone d'approvisionnement font l'objet d'un plan d'aménagement qui contribue au rétablissement de l'habitat essentiel du caribou des bois, tel qu'identifié dans le programme de rétablissement fédéral.  Le plan d'aménagement identifie et met en œuvre :  Des reports de récolte, des mises de côté, ou des aires de protection au sein des zones d'habitat essentiel, où les opérations forestières ne sont pas permises.  Mesure de contrôle 1 de l'ENR: Des preuves démontrent qu'il ne se fait pas de récolte dans les habitats essentiels* des espèces à risque déterminé identifiées.
Bois récolté dans des forêts converties en plantations ou en territoire non-forestier	Risque faible	
Bois de forêts dans lesquels des arbres génétiquement modifiés sont plantés	Risque faible	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Toutes les chaînes logistiques ont un risque nul de « contamination » par du bois non contrôlé (si oui, laisser la section vide)</b>		
Catégorie de risque	Indicateur (noter le numéro d'indicateur et la description pour chacun)	Description de la mesure de contrôle
Risque de mélange dans la chaîne d'approvisionnement		

#### 4. Sommaire du processus de consultation des parties prenantes (conforme à l'Annexe B)

Non requis (ne s'applique pas, aucun risque déterminé)

*Sommaire ou justification ici.*

### 5. Experts techniques utilisés

Non requis (ne s'applique pas, aucun risque déterminé)

Nom	Qualifications	N° enregistrement, le cas échéant	Portée du service	Source d'information (pour les expertises mises à la disponibilité du public)

### 6. Sommaire de visite terrain – unité d'aménagement forestier

Non requis (ne s'applique pas, aucun risque déterminé)

Unité d'aménagement	Localisation	Sous-unité
Sommaire des constats		
Justification de la fréquence d'échantillonnage		
Actions entreprises pour traiter les non-conformités		
<input type="checkbox"/> Constats non fournis parce que confidentiels	Justification ici.	

### 7. Sommaire de visite terrain – chaîne d'approvisionnement

Non requis (ne s'applique pas, aucun risque déterminé)

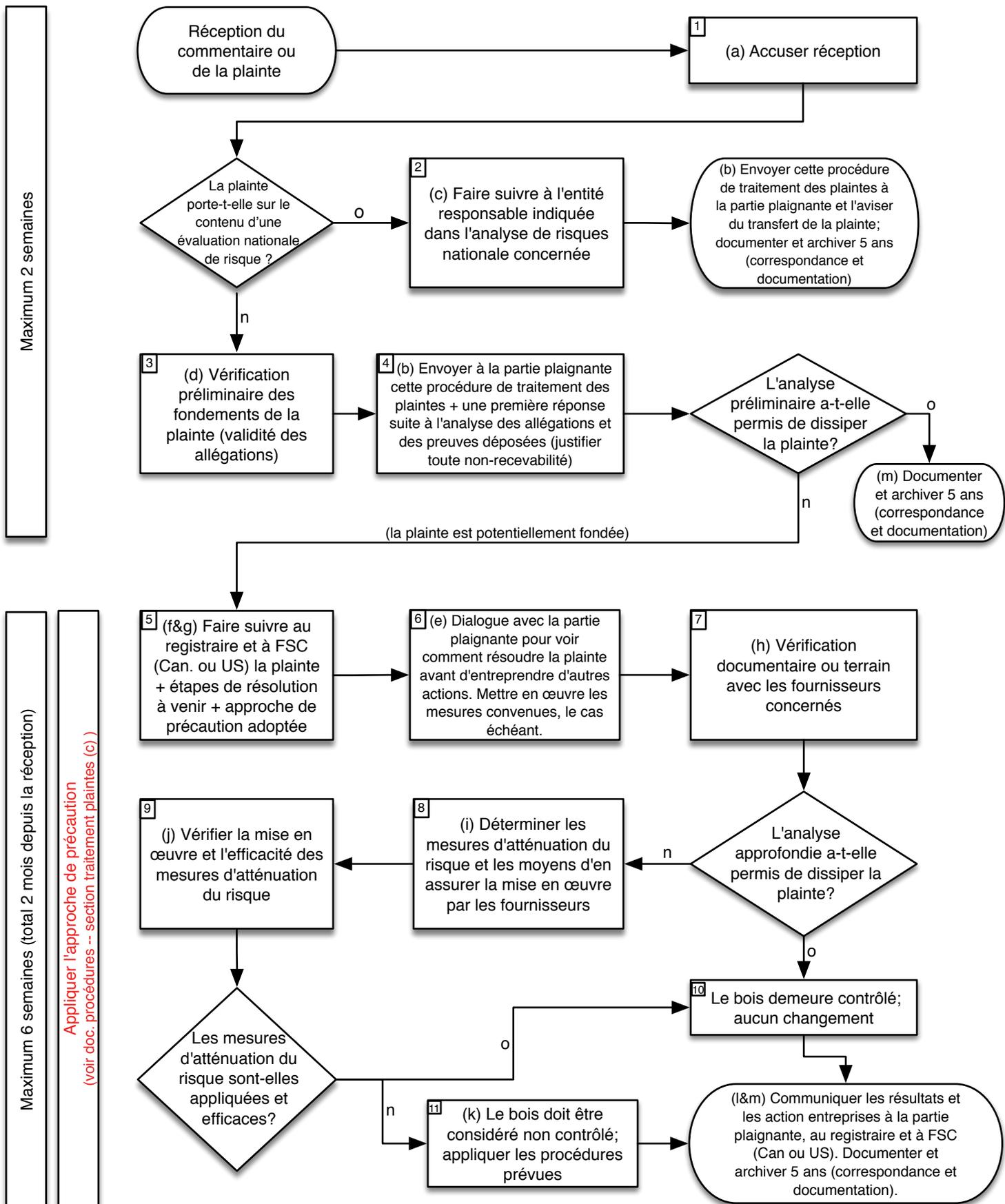
Nom du fournisseur	Type de fournisseur

Sommaire des constats	
Justification de la fréquence d'échantillonnage	
Actions entreprises pour traiter les non-conformités	
<input type="checkbox"/> Constats non fournis parce que confidentiels	<i>Explications du caractère confidentiel des informations</i>

# Procédure de traitement des commentaires ou plaintes relatifs au SDR du bois contrôlé

(portant sur les désignations de risque quant à l'origine ou le mélange, ou sur les mesures d'atténuation utilisées)

Les lettres entre parenthèses font référence aux exigences sous l'indicateur 7.2 de FSC-STD-40-005



Maximum 2 semaines

Maximum 6 semaines (total 2 mois depuis la réception)

Appliquer l'approche de précaution (voir doc. procédures -- section traitement plaintes (c))